



ARTEMIS TRAIL FESTIVAL



LE REGLEMENT

Découvrez l'ensemble des modalités de participation à notre événement. Ce règlement recense les informations relatives à l'événement **et doit être respecté par l'ensemble des participants.**

Engagement du coureur

Votre inscription à l'une des courses implique votre acceptation intégrale du règlement, y compris ses mises à jour et modifications. Vous devez également respecter les consignes de l'organisation ainsi que les mesures mises en place en faveur de l'environnement.

Ce document définit :

Le règlement sportif de l'événement ;

1. Les modalités d'inscription et de participation à l'événement (en complément des conditions d'utilisation de la plateforme d'inscription en ligne Nordsport) ;

Les informations relatives à l'utilisation des données personnelles.

Obligations du participant :

Être pleinement conscient de la spécificité et de la difficulté des épreuves et être correctement entraîné pour celles-ci ;

De posséder une réelle capacité d'autonomie et sportive personnelle permettant de gérer ce type d'épreuve ;

De s'adapter aux difficultés rencontrés ou prévisibles tout au long du parcours ;

Respecter les lieux (y compris les passages privés), les personnes et le présent règlement.

Préambule

L'Artémis Trail Festival est un événement de course à pied organisé au cœur des monts des Flandres. Il se déroule le 24 octobre 2026, avec départ et arrivée rue du peintre Nicolas Ruysen (à côté de l'église) à Godewaersvelde. Cette édition propose 9 épreuves : un parcours Trail de 13 km, un parcours Trail de 25 km, un parcours Trail de 42 km, une marche gourmande de 15 km, une randonnée de 25 km, une randonnée de 42 km et 3 courses enfants.

L'organisation respecte la réglementation des courses hors stade. l'accueil des participants et la remise des dossards se fera à la salle de sport Rue de Callicanes. Des vestiaires seront également mis à disposition des participants à la salle de sport.

La remise des récompenses sera effectuée sur le village départ situé Rue du Peintre Nicolas Ruysen (à côté de l'église).

Organisation

L'association **Loisi'Run In Flandre** organise la troisième édition de son événement sportif sous le nom **Artémis Trail Festival**, le **24 octobre 2026**, avec le soutien de la commune de Godewaersvelde, Cœur de Flandre Agglo, du Conseil départemental du Nord, de la région Hauts de France, ainsi que de l'ensemble des communes traversées (Boeschèpe, Berthen, Meteren, Saint Jans Cappel, Bailleul)

Toute réclamation relative à l'inscription du coureur à l'une des courses de l'Artémis Trail Festival doit être adressée par courriel à : artemistrailfestival@gmail.com.

Les Courses & Randonnée

L'Artémis Trail Festival propose 9 épreuves :

RANDO'GOURMANDE nocturne 13 km (non chronométré) – départ le 24/10/2026 de 14h à 15h maximum – temps max : 5h (dernière arrivée 20h).

- Ouverte à tous participants ;
- Animaux non admis (passages sur propriétés privées) ;
- Frontale obligatoire et accessoire haute visibilité recommandé ;
- Mineurs de moins de 16 ans accompagnés obligatoirement ;
- La participation à la marche gourmande est gratuite pour les enfants de moins de 12 ans, accompagnés d'un adulte. Toutefois, cette gratuité n'inclut pas de lot finisher, ni de dotation.
- Draisienne interdite ;
- **L'association décline toute responsabilité en cas de dégradation ou d'accident.**

Randonnée 25 Km (non chronométré)-départ le 24/10/2026 de 9h30 à 11h30 maximum-temps max: 8h (dernière arrivée 19h30)

- Ouverte à tous participants ;
- Animaux non admis (passages sur propriétés privées) ;
- Frontale obligatoire et accessoire haute visibilité recommandé;
- Mineurs de moins de 16 ans accompagnés obligatoirement ;
- Draisienne interdite ;
- **L'association décline toute responsabilité en cas de dégradation ou d'accident.**

Randonnée 42 km (non chronométré)-départ le 24/10/2026 de 8h à 9h maximum-temps max: 14h (dernière arrivée 23h)

- Ouverte à tous participants ;
- Animaux non admis (passages sur propriétés privées) ;
- Frontale obligatoire et accessoire haute visibilité recommandé;
- Mineurs de moins de 16 ans accompagnés obligatoirement ;
- Draisienne interdite ;
- **L'association décline toute responsabilité en cas de dégradation ou d'accident.**

- **Trail nocturne 13 km (chronométré)** – départ le 24/10/2026 à 19h – temps max : 3h (dernière arrivée 22h).
- **Trail nocturne 25 km (chronométré)** – départ le 24/10/2026 à 18h30 – temps max : 5h (dernière arrivée 23h30).
- **Trail nocturne 42 km (chronométré)** – départ le 24/10/2026 à 18h00 – temps max 7h soit dernière arrivée 01h le 25/10/2026. Barrière horaire : 00h au ravito 3 situé au 32ème kms.

Courses enfants 3 à 5 ans (350 mètres)-départ le 24/10/2026 à 16h

Courses enfants 6 à 9 ans (900 mètres)-départ le 24/10/2026 à 16h30

Courses enfants 10 à 13 ans (1630 mètres)-départ le 24/10/2026 à 17h00

Les courses enfants ne présentent aucun dénivelé

Les autres formats sont des courses avec dénivelé à allure libre mais comportant des temps de parcours maximum, ouvertes aux espoirs, seniors, vétérans, hommes et femmes, licenciés ou non.

Seuls les trails de 13 km, 25 km et 42 km sont chronométrés et nécessitent **un PPS valide.**

Conditions de participation au trail 13 km, 25 km et 42 km

Catégorie d'âge :

Pour le 13 km : participants nés en 2010 **et avant (au jour de la course)** ; Pour le 25 km: participants nés en **2008 et avant (au jour de la course)**; Pour le 42 Km: participants nés **en 2006 et avant**

Documents obligatoires : Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à l'intégration obligatoire lors de l'inscription en ligne:

- **D'une licence sportive FFA** en cours de validité.
- Ou **d'un P.P.S** (Attestation Parcours Prévention Santé) valide pour les majeurs (<https://pps.athle.fr/>). Un certificat médical n'est plus accepté depuis le **1er septembre 2024**.
- Les coureurs étrangers doivent également passer le PPS (via <https://pps.athle.fr/>).

Les athlètes étrangers, même licenciés d'une fédération affiliée à l'IAAF, devront passer le PPS (via <https://pps.athle.fr/>).

Les inscriptions sont officiellement lancées le **24/05/2026** pour les 9 épreuves.

- **Rando Gourmande Semi Nocturne** (13 km) – nombre maximum d'inscriptions 500 participants

Tarif unique : 15€

Randonnée (25 km)- nombre maximum d'inscriptions 500 participants

Tarif unique: 10€

Randonnée (42 km)-nombre maximum d'inscriptions 500 participants

Tarif unique: 16€

- **Trail Nocturne** (13 km) – nombre maximum d'inscriptions 500 participants

Tarif unique : 15€

- **Trail Nocturne** (25 km) – nombre maximum d'inscriptions 600 participants

Tarif unique : 25€

- **Maratrail Nocturne** (42 km) – nombre maximum d'inscriptions 400 participants

Tarif unique : 40€

Courses enfants: Gratuit- 100 enfants maximum par course

Confirmation d'inscription

Une fois inscrit(e), vous recevrez une confirmation d'inscription après validation de votre dossier par notre prestataire.

Pour être complet, votre dossier doit comprendre l'ensemble des pièces demandées (licence ou PPS sont obligatoires pour les formats « trail »).

Les inscriptions sont définitives une fois la réception complète de tous les éléments. Aucune inscription n'est prise en compte, si elle est faite par téléphone, mail ou autre moyen de communication.

Tout engagement est ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelconque motif, sauf pour les coureurs ayant souscrit à « l'assurance annulation » (voir conditions dans la rubrique garantie d'annulation).

Tout engagement est personnel, mais le transfert d'inscription est autorisé jusqu'au 18/10/2026 23h59 et se fait directement depuis le compte coureur du cédant (sur votre dossier). Aussi, l'organisation décline toute responsabilité en cas de litige entre les deux parties.

La participation à l'épreuve se fera sous l'entière responsabilité des coureurs avec renonciation à tout recours envers les organisateurs quel que soit le dommage subi ou occasionné. Les concurrents renoncent expressément à faire valoir des droits à l'égard des organisateurs. Les concurrents s'engagent à n'exercer aucune poursuite envers les organisateurs pour tout incident pouvant résulter de leur participation à cette manifestation.

Aucune inscription ne sera possible le jour de l'épreuve.

Retrait des dossards

Les dossards (trails et courses enfants) et bracelets (marche gourmande et randonnées) sont à retirer sur présentation d'une pièce d'identité et de votre titre de retrait (disponible après l'inscription complète) sous forme d'un QR code, et ce, à titre individuel le :

Jeudi 22 Octobre 2026 16h00 à 19h00 Magasin Leclerc Hazebrouck
Vendredi 23 Octobre 2026 de 17h00 à 19h00 Salle de Sports rue de Callicanes
à Godewaersvelde 59270
Samedi 24 octobre 2026 à partir de 6h30 et jusqu'à 15 minutes avant chaque
départ

Les dossards et/ou bracelets pourront être retirés par un tiers justifiant de votre pièce d'identité (photos prises par un smartphone acceptées).

Annulation d'inscription

À l'inscription, les coureurs peuvent souscrire une assurance annulation coureur (payante). Cette assurance vous permet de récupérer le montant de votre inscription si vous ne pouvez pas participer à la course pour diverses raisons (problèmes professionnels, panne de véhicule, intempéries, blessure, etc.). Cependant, il est important de noter que cette assurance est liée à l'épreuve pour laquelle vous êtes inscrit. Si vous changez d'épreuve, l'assurance ne sera pas transférée à la nouvelle épreuve.

Sans cette assurance, aucun remboursement ne sera possible.

Modification et annulation des épreuves

En cas de force majeure (intempéries par exemple) et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours, d'arrêter les épreuves en cours ou même d'annuler les épreuves et ceci sans qu'aucune indemnité ne puisse être réclamée à l'organisation et à ses représentants.

Parcours

Les parcours de l'Artémis Trail Festival sont des épreuves tracées et élaborées au cœur de notre territoire flamand, empruntant plus de 70% de chemins et sentiers balisés à travers les monts des Flandres et la Belgique (Kemmel, Heuvelland...).

Les départs et les arrivées de toutes les courses se situent Rue du Peintre Nicolas Ruysen (à côté de l'église) à Godewaersvelde.

Les parcours passent en partie par des voies privées et sont inaccessibles en dehors de l'épreuve.

Balisage

Les parcours sont balisés par un système de fléchage réfléchissant à la lumière des lampes frontales. Les flèches sont disposées à tous les croisements ainsi que très régulièrement sur le parcours pour être efficaces et vous guider tout au long de votre périple.

Le balisage se fera aussi à l'aide de ruban de signalisation en hauteur. L'organisateur se réserve la possibilité de modifier le parcours initial selon les contraintes environnementales, météorologiques et sécuritaires. De plus, certaines traversées à risques seront contrôlées par des signaleurs qui assisteront le passage des coureurs en toute sécurité.

Aussi, sachez qu'à chaque traversée de route, vous n'êtes en aucun cas prioritaire et qu'il est nécessaire de laisser passer les véhicules avant de traverser si tel est le cas. Cependant, les carrefours dangereux seront matérialisés par des panneaux spécifiques.

Néanmoins, le balisage n'étant pas infaillible, **les tracés GPX** (disponibles quelques jours avant), vous seront transmis en amont pour vous guider. Nous vous invitons également à signaler tout manque de balisage que vous remarquerez au prochain ravitaillement ou en contactant le PC COURSE.

Dimensionnement des courses

Aussi, les participants s'engagent à parcourir la distance et l'itinéraire prévus dans le meilleur esprit sportif possible.

Le dossard doit être porté sur la poitrine ou le ventre et doit être visible en permanence et pendant l'ensemble du parcours. Il doit toujours être positionné au-dessus de tout vêtement et ne peut en aucun cas être fixé sur le sac, la jambe ou le bras.

Le nom et le logo des partenaires ne doivent pas être modifiés ou cachés.

Horaires et lieux

Notre programme sera disponible sur le site internet de l'événement : www.artemistrailfestival.fr. Il reprend en intégralité les différents horaires et lieux des courses et des animations.

Consigne

Une consigne gratuite vous sera proposée à côté de la salle de Sport - Rue de Callicanes où chaque participant pourra faire garder ses sacs et affaires personnelles par des bénévoles de l'association. Aucun objet de valeur ne doit être mis dans les sacs. L'organisation ne sera tenue pour responsable en cas de perte.

Garderie

Afin de permettre aux participants de profiter pleinement de la course, un service de garderie sera proposé sur place pendant l'événement.

Cependant, les places étant limitées, une inscription sera obligatoire.

Les modalités concernant les inscriptions seront communiquées quelques jours avant l'événement sur le site Artemis.

Départ

Chaque dossard est muni d'une puce électronique fixée au dos de celui-ci. Les puces ne doivent pas être décrochées. Elles servent au bon fonctionnement du chronométrage et au contrôle des points de passage obligatoire.

Des contrôles du parcours et des sacs seront effectués par des commissaires de course. Tout coureur classé qui ne serait pas passé à un ou plusieurs points de contrôle sera disqualifié et retiré des classements. Tout coureur dont le sac ne disposera pas du matériel obligatoire sera également exposé à une disqualification immédiate.

Des contrôles anti-dopage pourront être effectués avant, pendant ou après la course par les autorités habilitées, selon les dispositions du ministère de la Jeunesse et des Sports. En cas de refus d'un contrôle, le coureur sera sanctionné par une disqualification.

Les litiges sont réglés par le directeur de course. En cas de contestation, les décisions du directeur de course sont sans appel.

Arrivée

Une fois la ligne d'arrivée franchie (**félicitations !!!**), vous recevrez votre dotation **Finisher** en fonction de la course effectuée (attention, certains formats n'en possèdent pas). Un ravitaillement est aussi à votre disposition.

Résultats et remise des prix

Les résultats seront consultables après chaque course et en temps réel, sur le site internet de notre événement : www.artemistrailfestival.fr, disponible en version web et en application smartphone (Android et Apple).

Les podiums récompensent les trois premiers scratches de chaque course chronométrée (hommes et femmes) (Hors Rando'Gourmande et randonnées).

La remise des prix se fera en une seule cérémonie qui se tiendra le samedi après chaque fin d'épreuve au cœur du village-départ. Les podiums de chacune des courses chronométrées présentées ci-dessus seront récompensés. Pour récupérer sa dotation, chaque coureur doit être présent au moment de la remise des prix, **aucun lot ne pourra être envoyé**.

La remise des prix pour les Trails auront lieu à partir de 21h30

Ravitaillement

Les ravitaillements proposent boissons liquides et alimentation solide, mais l'autonomie alimentaire solide et liquide entre deux points est obligatoire. Des points d'eau intermédiaires pourront être installés si les conditions climatiques l'exigent.

Les points de ravitaillements seront communiqués une fois les parcours 2026 validés. Certains ravitaillements disposeront de toilettes. Un espace médical sera mis en place au village départ.

Nous vous rappelons que pour le bon déroulement des courses, les spectateurs sont invités à limiter leur présence à l'intérieur des ravitaillements, notamment pour ceux dont l'espace est réduit.

Aussi, sachez qu'un ravitaillement peut être interdit aux spectateurs. Si cela doit se faire, l'organisation vous indiquera lequel sera concerné par cette mesure et pour quel(s) format(s).

Semi-autonomie et assistance

Les coureurs et randonneurs sont en semi-autosuffisance. En effet, les participants ne doivent pas compter uniquement sur les ravitaillements. Il est indispensable et obligatoire de prévoir le nécessaire (alimentation, boisson) pour rallier 2 points de ravitaillement.

Chaque coureur et randonneurs doit avoir avec lui pendant toute la durée de la course la totalité de son matériel obligatoire qu'il transporte dans un sac non-échangeable sur le parcours.

Il est interdit d'être accompagné le long de n'importe quelle partie du tracé de la course par une personne non inscrite à la course, que ce soit à pied ou en VTT. En dehors des zones réservées aux spectateurs clairement et à proximité des points d'aide.

Un participant qui accepte d'être accompagné en dehors des zones désignées ne respecte plus le principe de semi-autonomie et s'expose à **une disqualification**.

Équipement obligatoire

Vous devez impérativement porter sur vous l'ensemble du matériel se trouvant dans la liste ci-dessous. Le matériel décrit est le kit minimum obligatoire pour participer à l'Artémis Trail Festival. Chaque participant est libre d'ajouter le matériel qu'il estime nécessaire pour son épreuve.

Le téléphone portable est obligatoire pour tous les formats. En cas de non-respect du règlement, l'organisation ne pourra être tenue pour responsable.

Chaque coureur ou marcheur devra être muni de son **gobelet personnel** pour chaque ravitaillement liquide. L'organisation se réserve le droit de refuser l'accès à la ligne de départ si le participant ne le possède pas. La carte d'identité est obligatoire pour les coureurs inscrits sur le 42 km (passage en Belgique).

<i>Liste du matériel obligatoire coureur :</i>	<i>Liste du matériel obligatoire marcheur :</i>
<i>LAMPE FRONTALE</i>	<i>LAMPE FRONTALE</i>
<i>PILE OU BATTERIE</i>	<i>TÉLÉPHONE PORTABLE</i>
<i>TÉLÉPHONE PORTABLE</i>	<i>GOBELET INDIVIDUEL</i>
<i>GOBELET INDIVIDUEL</i>	<i>ACCESSOIRES DE HAUTE VISIBILITÉ (RECOMMANDE)</i>
<i>COUVERTURE DE SURVIE</i>	
<i>RESERVE 1L HYDRATATION</i>	
<i>SIFFLET</i>	

Fortement recommandé :

Une capacité liquide d'1,5 litre minimum ;

Une cape de pluie ;

Des vêtements de rechange – chauds, bonnet et gants en cas de mauvaises conditions ;

Un GPS contenant le tracé ;

Sont interdits :

Les bâtons de marche sont interdits.

Sont également interdits : suiveur motorisé, ravitaillement sauvage en dehors des zones réservées, jet de ravitaillement usagé hors des zones de ravitaillement, circulation en dehors du sentier balisé, dégradation volontaire de la faune et de la flore et toutes autres entraves au respect du parcours et de l'environnement traversé.

Toute attitude contraire à ce principe entraînerait la disqualification systématique du coureur.

Respect de l'environnement

Un trail responsable pour la nature et les paysages : c'est l'essence même de notre événement. L'activité pratiquée sur l'événement est en pleine nature, au contact de la faune et de la flore, au cœur des paysages authentiques et préservés de notre territoire. Ces espaces sont fragiles, chaque coureur, bénévole, accompagnateur et spectateur doit le respecter et participer à sa préservation.

L'organisation mettra à disposition des participants, au niveau des ravitaillements et du village départ, deux types de poubelles pour le tri sélectif :

- **Sachet jaune** pour les déchets recyclables (bouteilles d'eau, sachets plastiques, papier et carton).
- **Sachet noir** pour les déchets non recyclables (déchets alimentaires, mouchoirs en papier).

Afin de réduire l'utilisation de matières plastiques, l'organisation mettra à disposition des participants des bidons à eau à chaque ravitaillement.

Notre association organisatrice s'engage à tout mettre en œuvre pour :

- Préserver les sentiers et leur propreté ;
- Limiter autant que possible les déchets tout en recyclant la plus grande partie de ceux-ci ;
- Encourager l'utilisation des transports publics, du covoiturage et les mobilités douces ;
- Minimiser autant que possible les impacts dans les villages et espaces naturels traversés ;

L'Artémis Trail Festival essaie d'agir afin de réduire l'empreinte environnementale de la manifestation. Chaque chef de mission reçoit des indications pour éviter tout gaspillage d'énergie et de matériel sur les sites afin de limiter les nuisances éventuelles.

Nous comptons sur vous pour adopter une attitude exemplaire et responsable et pour la partager avec ceux qui vous accompagnent. Notre volonté est de montrer que le trail et l'environnement peuvent aller de pair sans impacter les milieux et pour faire de notre événement, un exemple/levier local d'événement écoresponsable.

Recommandations pour les coureurs :

- Ne laissez aucun déchet en route et triez-les sur les postes en vue du recyclage ;
- Ne jetez rien par terre et faites attention aux petits morceaux des emballages (barres de céréales...);
- Si vos piles ne sont pas rechargeables, déposez les dans des récipients prévus à cet effet ;
- Utilisez les toilettes mises à votre disposition si possible ;
- Rester sur les sentiers et à respecter le balisage pour ne pas en sortir ;
- N'utilisez pas d'autres chemins même par temps de pluie ;
- Garder un maximum de discrétion ;
- *Rester sur le strict passage du sentier ;*

Recommandations pour les accompagnateurs et spectateurs :

- Circulation des véhicules à moteur interdite en dehors des voies ouvertes à la circulation ;
- Ne pas stationner sur les secteurs sensibles et ne pas emprunter des zones protégées ;
- Les chiens ne doivent pas divaguer librement ;
- Respecter les zones établies autour des ravitaillements ;
- Ne pas jeter de déchets dans la nature ;
- Éviter tout comportement dangereux (cigarette, feu...) et respecter les règles en vigueur ;
- Récupérer les déchets qui peuvent se trouver autour de vous et les jeter à la poubelle la plus proche ;
- Restez discret pour les habitants et la faune surtout en pleine nuit ;

Tout concurrent inscrit pour l'une des courses s'engage à respecter ces mesures et à les appliquer. En cas de non-respect, le participant sera déclaré hors course.

Droit à l'image

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image. L'organisation se réserve le droit de transmettre ce droit à l'image à tout média via une accréditation interne à la direction de course.

Toute communication sur l'événement ou l'utilisation d'images de l'événement devra se faire dans le respect du nom de l'événement, des marques déposées et avec l'accord officiel de l'organisation.

Droit à l'image

« J'autorise expressément les organisateurs de l'Artémis Trail Festival, ainsi que leurs ayants droits tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation au Trail, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires. Conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/78, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. S'ils souhaitent ne pas être amenés à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Il leur appartient d'en informer par écrit l'organisateur en indiquant nom, prénom et adresse ».

Sponsors et partenariats individuels

Du fait que des partenaires et des sponsors s'engagent avec l'Artémis Trail Festival, les coureurs qui sont sponsorisés ont le droit de faire apparaître les logos de leurs sponsors ou de leurs partenaires, mais cela uniquement sur les vêtements et le matériel qu'ils utilisent à travers la course.

Les drapeaux et autres affichages sont strictement interdits au sein du sas départ, sur l'ensemble du parcours et sur la ligne d'arrivée. Les seuls drapeaux autorisés sur la ligne d'arrivée sont les drapeaux liés à une nation.

Prises d'images aériennes et de nuit

Nous informons l'ensemble des participants que des aéronefs télé pilotés (drones) seront utilisés par l'organisation pour la réalisation d'images et de contenus liés à l'événement.

Aussi, des photographes/vidéastes seront présents sur l'ensemble des formats tout au long de l'événement pour réaliser du contenu, et cela même de nuit. Nous vous invitons à être réceptifs et compréhensifs avec eux.

Données personnelles

Les données personnelles communiquées par les participants à l'organisation sont destinées au comité de Loisi'Run in Flandre qui est l'association organisatrice de l'Artémis Trail festival.

Par l'intermédiaire de l'Artémis Trail Festival, les participants peuvent être amenés à recevoir des informations et/ou propositions d'autres sociétés ou associations partenaires.

À la suite de l'événement, les informations concernant votre performance sportive (résultats) sont publiées sur le site officiel de l'Artémis Trail Festival (www.artemistrailfestival.fr). Vos résultats, associés à votre nom et prénom, sont susceptibles d'être repris par les médias accrédités.

Si vous n'êtes pas en accord avec cette démarche, et que vous souhaitez vous opposer à cette publication, vous devez obligatoirement communiquer votre décision à l'adresse courriel suivante : artemistrailfestival@gmail.com. Cette démarche doit impérativement être effectuée avant le 15 septembre 2025. Dans ce cas, le coureur ne pourra être classé.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier ou supprimer en contactant l'organisation : par courriel à l'adresse artemistrailfestival@gmail.com. Vous pouvez également vous désabonner des newsletters en vous rendant directement en bas de l'une des newsletters que vous recevez. Vos demandes seront prises en compte dans un délai maximum de 48 heures -jours ouvrables-, sauf pour les demandes transmises par courrier postal, qui requiert un délai de 8 jours.

Vous êtes susceptibles de recevoir par courriel, des offres promotionnelles des partenaires commerciaux de l'Artémis Trail festival. Les données pourront être transmises et cédées à des fins de prospection commerciale par l'organisation, sous réserve que vous ayez coché la case prévue à cet effet lors de votre inscription sur le site d'inscription de notre prestataire « Nordsport »

Assurances

Vous devez être assuré par une assurance individuelle accident couvrant notamment : responsabilité civile, décès, invalidité permanente, frais de recherche et de secours, assistance rapatriement. Les frais hélicoptères non justifiés vous seront facturés.

En cas de prise en charge médicale, vous devez immédiatement avertir la course et votre assurance si nécessaire afin que l'une ou l'autre des assurances puisse fonctionner. Sans quoi, les frais seront à votre charge.

Responsabilité civile

Une garantie responsabilité civile est souscrite par l'association Loisi'Run in Flandre.

Individuelle accident

Les licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à la licence. Il incombe aux autres participants non-licenciés de s'assurer personnellement.

Les organisateurs ne sont pas responsables

Des incidents, vols, dégâts pouvant intervenir aux équipements, matériels, voitures et objets personnels appartenant aux concurrents avant, pendant et après les épreuves.

Édition et publication

Artémis Trail Festival/Loisi'Run in Flandre, association organisatrice

Dernière version à jour 18/05/2026 – Publiée le 24/05/2026.

Règlement de l'édition 2026